

L'an deux mil dix-sept, le 04 juillet, à 19 h00, le conseil municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier TABOURNEL, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Convocation du 30/06/2017

Etaient présents : MM. Tabournel, Bidault, Beaulande, Sanchez, Ruzé, Martin, Mme Miot, Mme Barbaux.

Absent(s) excusés : Mme Louf (pouvoir à Mme Ruzé)

Absent(s) : Mme Redron, Legras, Maridet, Foltier, Fèvre

Madame Marion BARBAUX a été nommée secrétaire.

- La séance est ouverte à 19h 08
- Monsieur le maire procède à l'appel, déclare le quorum atteint, annonce le(s) pouvoir(s), la séance de conseil municipal peut donc se tenir.

Ordre du jour :

- Rythmes scolaires

I. Délibération N° 2017_030 : RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le maire rappelle que la commune de Clément avait dû mettre en place, en 2014 et selon le décret N°2013-77 du 24 janvier 2013 dit décret « Peillon », la réforme des rythmes scolaires relative à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il informe également les membres du conseil municipal que le Président de la République a souhaité redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires, l'objectif premier étant de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt de l'enfant.

Considérant que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire fixe le cadre de ces évolutions possibles à mettre en œuvre, le cas échéant, à la rentrée 2017,

Considérant que le coût engendré par cette réforme des rythmes scolaires, malgré les aides apportées, est très élevé et difficile à supporter par la collectivité, notamment par l'augmentation du temps de travail des agents, le recrutement de personnel supplémentaire, l'achat de fournitures, la mise à disposition de locaux, les frais ou prestations annexes,

Considérant que l'argument du rythme biologique, avancé par les préconisateurs de la réforme, n'obtient pas les résultats espérés notamment par la fatigue constatée des enfants,

Considérant que, suite à une consultation réalisée auprès des familles du RPI Brinon-Clément sur leur préférence entre une semaine à 4 jours et une semaine à 4 jours et demi, il en ressort à 90 % que celles-ci souhaitent un retour à la semaine d'école de 4 jours,

Considérant que le conseil d'école est lui aussi favorable au retour de la semaine d'école à 4 jours,

Le conseil municipal, après avoir pris en considération tous ces arguments, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De revenir à la semaine d'école de 4 jours, dès la rentrée 2017,
- De saisir la direction académique, conjointement avec le conseil d'école, afin d'obtenir la dérogation nécessaire à l'aménagement du temps scolaire sur 4 jours.

La séance est clôturée à 19 h 13.

